

Criminalité organisée, coopération judiciaire: unité Eurojust. Initiative Portugal, France, Suède, Belgique

2000/0817(CNS) - 19/10/2001 - Proposition législative modifiée pour reconsultation

Le Parlement européen est reconsulté avant adoption formelle sur les orientations qui se sont dégagées au sein du Conseil au sujet du projet de décision instituant Eurojust. Le Conseil a en effet marqué son accord sur les articles qui constituent le fondement du projet de décision et qui déterminent notamment sa composition, ses objectifs, son champ de compétences et ses tâches.